

Le ministère de la Santé et l'Organisation mondiale de la Santé ont organisé, du 20 au 24 juin 2016, une évaluation externe conjointe des capacités nationales requises en vertu du Règlement sanitaire international (RSI).



Évaluation externe conjointe OMS/Maroc pour le Règlement sanitaire international

Dans le monde connecté d'aujourd'hui, la sécurité sanitaire est un problème global. Les maladies ne connaissent pas de frontières. Les urgences peuvent survenir n'importe où, à tout moment et les pays doivent se préparer pour répondre à toutes les menaces, que ce soit contre les risques infectieux, les catastrophes naturelles, les conflits ou les risques environnementaux. C'est la raison d'être du Règlement sanitaire international, dont l'OMS assure la coordination et auxquels les 196 États Membres se sont engagés à collaborer pour prévenir les urgences de santé et y riposter. Dans ce cadre, les pays ont une obligation légale de développer les capacités requises pour prévenir, détecter, évaluer, notifier et signaler les événements de santé publique d'intérêt national ou international.

Le rapport du comité d'examen du RSI, créé par le Siège de l'OMS, a conclu que le processus d'évaluation du RSI dans les pays, basé principalement sur l'auto-évaluation par les États Membres, devait être amélioré et qu'il fallait combiner l'auto-évaluation avec une évaluation externe. L'objectif est d'identifier les besoins les plus urgents dans les systèmes de santé nationaux, de définir les meilleures options possibles pour améliorer la préparation et la riposte, et d'engager les donateurs et les partenaires pour cibler efficacement les ressources.

Après le Pakistan et le Qatar, le Maroc est le troisième pays de la Région de la Méditerranée orientale à solliciter l'appui de l'OMS pour mettre en œuvre ce processus. L'évaluation a porté

sur 19 domaines techniques et s'est déroulée en deux étapes : **une auto-évaluation** menée par un groupe de travail national multisectoriel et multidisciplinaire (professionnels du ministère de la Santé et de l'ensemble des autres secteurs concernés), qui a eu lieu les 7 et 8 juin 2016 à l'Ecole Nationale de Santé Publique (ENSP).

Une évaluation externe

a ensuite été réalisée par une équipe de 17 experts de l'OMS, d'autres organisations internationales (FAO, CDC, OIE, ICAO, UNITAR, USDA-APHIS) et de pays pairs (Arabie saoudite, Égypte, France, Grèce, Tunisie). Cette évaluation est co-présidée par Madame *Karen Sliter*

, Directrice régionale au Département américain de l'agriculture (USDA-APHIS) pour l'Europe, l'Afrique et le Moyen-Orient et le Docteur

Michel Thieren

, Représentant de l'OMS au Pakistan.

La mission d'évaluation a été complétée par des visites sur le terrain à l'Institut Pasteur, l'Institut National d'Hygiène (INH), le Centre Antipoison et de Pharmacovigilance, les laboratoires des Services de Santé des Forces Armées Royales, l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA), les Aéroports de Marrakech et de Fès, les Ports de Casablanca et de Tanger Med. Les experts ont également visité le Poste Central de Coordination (PCC).

Lors de la réunion de clôture de la mission des experts, en présence du Secrétaire Général du ministère de la Santé et du Représentant de l'OMS, l'évaluation finale a été présentée pour chacun des domaines techniques, ainsi que des recommandations pour renforcer les capacités du Maroc tel que stipulé dans le Règlement sanitaire international. Sur la base du rapport de l'équipe d'évaluation, le Maroc préparera un plan d'action dont la mise en œuvre sera appuyée par l'OMS.

Tuesday 7th of May 2024 04:50:33 PM